

## MEMORANDUM

**DATE:** 1er mars 2017

**TO | À:** Programme national d'arbitrage, Gestionnaires provinciaux d'arbitrage

**FROM | DE:** Isaac Raymond; Gestionnaire, Département d'arbitrage

**Objet:** Conseil concernant les signaux pour 2017

Chers collègues,

Alors que nous approchons de la nouvelle saison extérieure, vous vous assurez que les arbitres aient la connaissance nécessaire, surtout compte tenu des changements aux Lois du Jeu. Veuillez communiquer ces renseignements additionnels aux arbitres alors qu'ils poursuivent leurs préparatifs :

- **Technique de drapeau en se déplaçant sur les côtés**

Le drapeau devrait toujours être « côté-terrain ». La pratique de changer de mains pour faire passer le drapeau à la main droite tout en se déplaçant depuis la pénalité *n'est plus en vigueur*. Les arbitres-adjoints sont invités à garder le drapeau dans leur main gauche en tout temps lorsqu'ils se déplacent. Ceci assure que le drapeau soit visible pour l'arbitre le plus possible. Si la prochaine action de l'arbitre-adjoint est de faire un signal avec la main droite, il doit changer de main en-dessous de la taille avant de lever le drapeau.



- **Signal d'avantage**

La dernière édition des Lois du Jeu (2016/2017) conseille que le signal d'avantage peut maintenant être montré avec un bras ou deux. Canada Soccer a pris comme position que les arbitres devraient seulement utiliser le signe d'avantage à deux bras.



The Canadian Soccer Association  
l'Association canadienne de soccer

canadasoccer.com

Chaleureusement,

Isaac Raymond  
Gestionnaire, Département d'arbitrage